

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### USAGE DE L'EAU

Cahors, le 27 août 2021

#### **Limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot**

La semaine précédente, le temps sec s'est installé, sans aucune pluie significative. Les températures sont cependant restées fraîches, hormis vendredi et samedi derniers, le thermomètre ayant alors enregistré des pics entre 28 et 30°C.

La chute des débits entamée depuis le début août sur les petits cours d'eau, peut être maintenant constatée sur l'ensemble des bassins versants du département.

Les cours d'eau du Quercy Blanc atteignent des débits de niveau de gravité de l'étiage au-delà de l'alerte. La Séoune est en crise.

Sur le Bassin du Lot, la baisse entamée conduit à une situation dégradée sur le Vert Amont, les affluents du Célé, le Vers, la Rauze et la Sagne, les petits affluents du Lot. La Thèze demeure en vigilance.

Sur le Bassin de la Dordogne, le Tournefeuille est en crise. Les bassins du Céou, de l'Alzou, de l'Ouyse et du ruisseau d'Aynac sont dans une situation très dégradée. La Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquière, le Lizabel, le ruisseau de Laumel, la Tourmente et le Mamoul sont en situation dégradée. La Sourdoire et le Maumont demeurent en vigilance.

Météo-France annonce le maintien de ce temps calme et anticyclonique pour la semaine en cours, sans précipitation significative prévue. La baisse des débits de l'ensemble des cours d'eau du Lot va se poursuivre.

L'indice de sécheresse des sols superficiels est en très nette baisse, sur l'ensemble du département.

Suite à la consultation du comité de suivi opérationnel de la ressource en eau, et en tenant compte des prévisions de Météo France, Michel Prosic, préfet du Lot, a décidé de prendre les mesures de limitation des usages de l'eau dans le département présentées dans le tableau ci-joint.

Ces mesures seront applicables à partir du samedi 28 août 2021 à 8 heures.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

Pour rappel :

Certains cours d'eau sont placés en « vigilance ». Cela signifie que leur évolution fait l'objet d'une attention renforcée. Ce seuil de vigilance permet d'informer et d'inciter les particuliers, les collectivités et les professionnels à réaliser des économies d'eau, mais il n'emporte pas de restriction de prélèvement.

Certains cours d'eau sont placés en alerte, alerte renforcée ou crise. Des mesures de limitations des usages de l'eau dans le département du Lot sont alors prises.

Elles concernent les manœuvres de vanne, ainsi que les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement pour :

- les usages des particuliers, des entreprises et des collectivités : arrosage de jardins et espaces verts, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc. ;
- les usages agricoles : irrigation et remplissage de plan d'eau.

Selon le niveau de gravité de l'étiage, les mesures de restriction suivantes peuvent être synthétisées ainsi :

- **alerte** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 13h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 1) ;
- **alerte renforcée** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 8h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 2) ;
- **crise** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits (sauf cultures dérogatoires).

Le détail de ces mesures figure dans les arrêtés préfectoraux instaurant des mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, consultables dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/arretes-prefectoraux-portant-limitation-de-r4172.html>

Les mesures de restrictions peuvent être consultées sur le site Internet PROPLUVIA à l'adresse suivante : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

Bassins versants / Cours d'eau (y compris affluents et nappes d'accompagnement)	Niveau de gravité de l'étiage retenu à compter du samedi 28 août 2021 à 8 heures.
La Séoune	Crise
La Petite Barguelonne	Alerte
Le Lendou	Alerte
La Grande Barguelonne	Alerte Renforcée
La Lupte	Alerte Renforcée
Le Lemboulas	Alerte Renforcée
La Lère, le Dourre, le Glaich, le Candé	Alerte Renforcée
La Thèze	Vigilance
Le Vert Amont	Alerte
Tous les affluents du Lot (sauf Thèze, Vert, Vers et Célé)	Alerte
Le Vers, la Rauze, la Sagne	Alerte
Le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, Le Saint-Perdoux, Le Veyre	Alerte
Le Céou, le Bléou et l'Ourajoux	Alerte Renforcée
La Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquière, le Lizabel et le ruisseau de Laumel	Alerte
Le Tournefeuille	Crise
L'Alzou, le ruisseau d'Aynac et l'Ouysse	Alerte Renforcée
Le Mamoul	Alerte
La Tourmente	Alerte
La Sourdoire et le Maumont	Vigilance

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex